REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 41102 00003 50028

24 SEP. 2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès ,informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à : **LA CONSULTATION N° 03/UMBB/2025,** relative á : « **AMENAGEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE CHIMIE APPLIQUEE ET MATERIAUX AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES** » , lancée en date du : **28/05/2025 ,** que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DU PROJET	SOUMISSIONNAIRE RETENU (Moins Disant)	MONTANT DE L`OFFRE EN TTC	DÉLAI DE RÉALISATION	NOTE TECHNIQUE /50
AMENAGEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE CHIMIE APPLIQUEE ET MATERIAUX AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES	ETB TCE SAIDI YACINE NIF : 178101301925182	3 897 012,00 DA	80 jours	27.75

Conformément à l'article **82** du Décret Présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université www.univ-boumerdes.dz , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de **l'article 56** de la loi **n° 23-12** du **05** août fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article **82** du Décret Présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public , les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université www.univ-boumerdes.dz ; Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 41102 00003 50028

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

24 SEP. 2025

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès ,informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à : **LA CONSULTATION N° 03/UMBB/2025,** relative á : « **AMENAGEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE CHIMIE APPLIQUEE ET MATERIAUX AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES** » , lancée en date du : **28/05/2025 ,** que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DU PROJET	SOUMISSIONNAIRE RETENU (Moins Disant)	MONTANT DE L`OFFRE EN TTC	DÉLAI DE RÉALISATION	NOTE TECHNIQUE /50
AMENAGEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE CHIMIE APPLIQUEE ET MATERIAUX AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE BOUMERDES	ETB TCE SAIDI YACINE NIF : 178101301925182	3 897 012,00 DA	80 jours	27.75

Conformément à l'article **82** du Décret Présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université www.univ-boumerdes.dz , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de **l'article 56** de la loi **n° 23-12** du **05** août fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article **82** du Décret Présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public , les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université www.univ-boumerdes.dz ; Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,